

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCITAIN

Compte Rendu du Conseil Communautaire du 18 juin 2009 à 19h00
Salle des fêtes - BEAUDIGNIES -

Etaient présents les délégués titulaires des communes de :

- 1 délégué de BEAUDIGNIES
- 2 délégués de BRY
- 3 délégués d'ENGLEFONTAINE
- 2 délégués d'ETH
- 2 délégués de FRASNOY
- 2 délégués de GHISSIGNIES
- 4 délégués de GOMMEGNIES
- 2 délégués d'HECQ
- 3 délégués de JENLAIN
- 2 délégués de JOLIMETZ
- 5 délégués du QUESNOY
- 2 délégués de LOUVIGNIES-QUESNOY
- 2 délégués de MARESCHES
- 1 délégué de NEUVILLE-EN-AVESNOIS
- 1 déléguée d'ORSINVAL
- 4 délégués de POIX DU NORD
- 2 délégués de POTELLE
- 1 délégué de PREUX AU SART
- 2 délégués de RAUCOURT AU BOIS
- 2 délégués de RUESNES
- 2 délégués de SALESCHES
- 2 délégués de SEPMERIES
- 1 déléguée de VENDEGIES-AU-BOIS
- 2 délégués de VILLEREAU
- 3 délégués de VILLERS-POL
- 3 délégués de WARGNIES-LE-GRAND
- 2 délégués de WARGNIES-LE-PETIT

Etaient absents et excusés 4 délégués titulaires des communes sur 65 :

- 1 déléguée de BEAUDIGNIES
- 1 déléguée de NEUVILLE EN AVESNOIS
- 1 délégué d'ORSINVAL
- 1 délégué de PREUX AU SART

Ordre du Jour :

1/ Projet de charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois 2010/2022

2/ Travaux des commissions

3/ Adhésion de la commune de Saint Waast la Vallée à la Communauté de Communes du Quercitain

Monsieur Brasseur, Maire de Ruesnes, Président de la Communauté de Communes du Quercitain, remercie Madame Raymonde Dramez, Maire de Beaudignies, d'accueillir le Conseil Communautaire et lui donne la parole. Elle remercie l'assemblée ainsi que son conseil municipal d'être présent et se dit très contente d'accueillir le conseil communautaire à Beaudignies. Monsieur le Président procède à l'appel des délégués.

Il donne la parole à Monsieur Paul Raoult, Sénateur Maire du Quesnoy, Vice Président de la CCQ, Président du Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour la présentation du projet de Charte.

1/ Projet de charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois 2010/2022

Monsieur Raoult explique à l'assemblée que l'exposé va comporter 3 parties, la première va être présentée par Madame Valérie Dubois-Orange, Directrice Adjointe du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, la seconde par Monsieur Yvon Brunelle, Directeur du Parc et la troisième par lui-même. Madame Dubois-Orange rappelle les actions du Parc menées depuis 1998. Elle explique la nouvelle charte dans les grandes lignes.

Elle met l'accent sur le fait que dans la nouvelle charte il y a l'adhésion des communes mais également celle des EPCI.

Monsieur Yvon Brunelle présente le projet de territoire. Les communes de Gognies Chaussée et de Feignies vont adhérer en partie et les communes de Ferrière la Grande et de Vieux Mesnil vont entrer dans le nouveau territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Il explique que la charte va être envoyée dans les communes à partir du 15 juillet et que chaque conseil municipal devra valider ou non dans un délai de 3 mois. Monsieur Brunelle fait un point sur les filières Bois, Pierre et Touristique. Il détaille certains points de la charte comme, l'Economie durable et solidaire, les espaces à haute valeur patrimoniale, les zones de préservation de la ressource en eau et de la lutte contre l'érosion. Il achève sa présentation par les secteurs paysagers et leurs principes d'urbanisation.

Monsieur Raoult synthétise le projet de charte. Dans un premier temps il ajoute que les intercommunalités doivent maintenant délibérer. Dans un second temps il parle de la Trame bleue et Trame verte et l'importance des valeurs naturelles qui sont à préserver. Il rappelle aussi la nécessité de préserver la biodiversité dans tous les aspects. Il continue sa synthèse sur la migration des habitats naturels, les différentes filières à préserver notamment le bois. Pour conclure, Monsieur Raoult annonce que les cotisations demandées par le PNR aux communes sont les plus faibles des 56 Parcs Naturels Régionaux. Le parc va devoir augmenter la cotisation, elle englobera la cotisation du PAYS et du SAGE. Monsieur Raoult annonce qu'un débat devra s'instaurer lors d'un prochain Conseil Communautaire pour savoir si la communauté financera la cotisation demandée aux communes ou non.

Monsieur Brasseur remercie les intervenants pour cette présentation.

2/ Travaux des commissions

Monsieur Brasseur donne la parole à Monsieur Claude Laurent, Maire de Jenlain, Vice Président de la CCQ en charge du cadre de vie et de l'urbanisme. Dans le cadre de l'exercice de sa compétence " Protection des eaux et rivières d'intérêt communautaire" la Communauté de Communes du Quercitain a souhaité procéder à l'entretien des rivières (et de leurs affluents) de son territoire. L'entretien concerne l'Aunelle, les ruisseaux des Bultiaux, du Sart et St Jean (Jenlain, Wargnies le Grand, Wargnies le Petit, Bry, Eth, Preux au Sart, Frasnoy et Gommegnies) Les travaux prévus sont :

- Enlèvement des déchets et gravats
- Enlèvement des embâcles
- Elagage
- Elimination des espèces invasives (la renouée du japon et la balsamine)

- Suppression des clôtures en travers du lit de la rivière
- Décolmatage des frayères

C'est l'Office National des Forêts (ONF) qui est chargé des travaux d'entretien des rivières (résultat de l'appel d'offres). Les travaux devraient débuter en juillet.

Dans le cadre des objectifs fixés par " la directive cadre sur l'eau" avec atteinte du bon état écologique pour les masses d'eau naturelles, il paraît indispensable de lancer une réflexion multi-partenariale (Agence de l'Eau - Parc Naturel Régional - Fédération de Pêche - Conseil Général du Nord - CCQ) sur la restauration des cours d'eau. Lors de la dernière commission, monsieur Drumez a présenté les modalités d'intervention de l'Agence de l'Eau pour la restauration et la gestion des milieux aquatiques.

Rappel : le 16 septembre 2008 le conseil communautaire a délibéré pour autoriser le lancement d'une étude préalable à la restauration des cours d'eau. Un cahier des charges relatif à cette étude est en cours d'élaboration. La prochaine étape est donc de désigner un bureau d'études (passation d'un marché public).

Le canal de l'Ecaillon est également un élément à prendre en compte dans l'étude d'aménagement et d'entretien des cours d'eau.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Laurent invite l'assemblée à consulter le diagnostic de l'état général (de l'enveloppe et de l'intérieur) des armoires établi pour chaque commune. Il demande que chaque maire le valide. L'étape suivante consistera à en trouver le financement.

La constitution d'un groupe de travail " économie d'énergie " est en cours, monsieur LAURENT doit rencontrer monsieur Manesse, Maire d'Englefontaine, Conseiller Général du Nord, à ce sujet.

Monsieur Brasseur précise que les communes pourraient bénéficier d'une aide financière du syndicat intercommunal d'électrification (SIE). Le remplacement des horloges astronomiques pourraient générer une économie de 25 000 € par an. Les abonnements souscrits auprès d'ERDF sont eux aussi à vérifier et renégocier.

Le débat qui suit permet d'exposer quelques idées et suggestions (mise à la terre, disjoncteur différentiel, coût etc...).

INONDATIONS

Monsieur Laurent fait état du courrier de Madame Porez, Maire de Wargnies le Petit, quant à la compétence "inondations". Les problèmes d'inondations sont en partie liés aux travaux de remembrement. Ils n'entrent pas dans les compétences communautaires.

PLANTATIONS DE HAIES BOGAGERES ET HAUTES TIGES

Les communes qui ont en projet la plantation de haies bocagères ou de fruitiers hautes tiges peuvent prendre contact avec Madame Hollande pour les dossiers.

Monsieur Brasseur donne la parole à Monsieur Jean Pierre Ramette, Maire d'Eth, Vice Président de la CCQ en charge de la culture et de la communication. Il annonce que le succès du site internet et les efforts consentis par plusieurs communes dans le domaine de la lecture publique - projets de bibliothèques qui deviennent médiathèques et « lieux de vie » - nous ont conduits à réactiver la convention de partenariat avec le Département du Nord pour le fonctionnement d'un réseau intercommunal de lecture publique (délibération du Conseil Communautaire en date du 6 septembre 2006).

De ce fait, les communes pourront bénéficier d'une bonification de l'aide départementale :

- construction, équipement, aménagement mobilier = 60% au lieu de 40% (+10% si HQE)

De son côté, la CCQ va mener à terme son projet d'informatisation et de mise en réseau des bibliothèques. Elle bénéficiera d'une subvention du Conseil Général s'élevant à 80%.

Dans un premier temps, il conviendra d'établir un bilan des bibliothèques respectant les normes exigées pour l'équipement informatique.

Il est prévu l'achat de 2 postes par bibliothèque (un pour le personnel et un pour les usagers).

La mise en réseau suppose le choix d'un logiciel commun permettant la création d'un catalogue commun avec localisation de chaque document, ce qui implique l'informatisation des documents dans les bibliothèques.

La consultation du catalogue sur internet sera possible et facilitée via un lien créé sur le site de la CCQ.

Nous étudions aussi la possibilité d'installer dans les communes qui le souhaiteraient des bornes (situées par exemple en mairie) permettant cette consultation et donnant accès à d'autres services (CAF, pôle emploi, etc...).

Monsieur Ramette ajoute que la commission s'est réunie le 17 juin à Orsinval. L'ordre du jour : le diagnostic réclamé par le Département et les actions en cours.

A la suite d'une vingtaine d'entretiens avec Maires, délégués, conseillers, les priorités données actuellement sont les atouts des communes.

Il informe l'assemblée d'une réunion le 16 juin avec Christophe Legroux, conseiller départemental de territoire, et Stéphane Hirschi, consultant pour le diagnostic à produire fin juin 2010. La réunion a surtout consisté à se mettre d'accord sur la nécessité de donner un sens à notre action culturelle, un sens évidemment fidèle à l'identité de notre territoire.

En ce qui concerne les actions en cours, Jean Pierre Ramette fait le point sur :

- le festival « Conteur en Campagne » prévu pour septembre - octobre (9 communes concernées, plus Jenlain où aura lieu une soirée inaugurale).

- le festival « nos communes et l'Europe XXL » imaginé dans le cadre de l'opération « Lire en Fête » et dans la mouvance des manifestations que connaît actuellement l'agglomération lilloise. Ce festival s'annonce varié et exemplaire de ce que les communes, unissant leurs efforts, peuvent faire en matière de culture. Monsieur Ramette ajoute que la « soirée intercommunale » aura lieu le 24 octobre, au théâtre des 3 chênes, autour de la Pologne.

Monsieur Brasseur donne la parole à Madame Elisabeth Debruille, Maire d'Orsinval, Vice-Présidente de la CCQ en charge des affaires sociales.

Madame Debruille fait un point sur le RSA. Les demandes sont instruites actuellement par les référentes de la communauté de communes. La première étape consiste à procéder au test de recevabilité mis à disposition sur le site de la CAF. Si la demande est recevable, le dossier est adressé à la Caisse d'Allocations Familiales de Maubeuge.

Madame Debruille informe de sa participation à une réunion sur le RSA organisée par le Département la semaine dernière. Les compétences de la communauté de communes dans le domaine social doivent être réactualisées :

- le R.M.I (Revenu Minimum d'Insertion) devient R.S.A (Revenu de Solidarité Active),
- le contrat d'insertion est remplacé par le Contrat d'Engagement Réciproque.

Chaque commune doit de nouveau délibérer afin que la communauté de communes garde l'instruction des demandes de R.S.A ainsi que l'accompagnement social des allocataires. Un modèle de délibération leur sera adressé prochainement par la communauté de communes.

Madame Debruille précise qu'un logiciel pour l'instruction des demandes R.S.A nommé IRSI devrait être mis à disposition par la Caisse d'Allocations Familiales.

En ce qui concerne le logement, Madame Debruille rappelle que la CAF nous envoie les questionnaires. L'allocataire est ensuite convoqué afin de le remplir avec l'aide des référentes. La CAF juge ensuite si il est nécessaire de visiter le logement. Dernièrement quatre logements ont été contrôlés, un seul d'entre eux a fait l'objet d'un signalement. Le propriétaire est avisé, par la CAF, des travaux à effectuer.

Monsieur Brasseur donne la parole à Monsieur André Fréhaut, Maire de VILLEREAU, Vice Président de la CCQ en charge de la Jeunesse et des sports. Il rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse en partenariat avec la CAF se termine le 31 décembre 2009 et que les actions qui figurent dans le contrat ne sont en aucun cas globalisées par la CCQ. Chaque commune est gestionnaire de ses activités. Le Vice Président informe l'assemblée que chaque Maire ainsi que les délégués communautaires ont reçu le compte rendu de la commission Jeunesse et sports du 11 juin 2009, il invite l'assemblée à le lire.

Il présente le séjour d'été qui aura lieu en Espagne du 2 au 16 aout. Damien Taquet, agent d'animation de la CCQ diffuse et commente les photos de la structure d'accueil.

Monsieur Fréhaut propose de reconduire les séjours dans le CEJ qui va être signé le 1^{er} janvier 2010 avec la possibilité de travailler sur les tarifs basés sur les coefficients familiaux. Il ajoute que la tranche d'âge touchée pour les séjours vient en complémentarité des accueils de loisirs. Il demande à l'assemblée de se prononcer par vote à la question :

Êtes-vous favorable à l'inscription des séjours (été/hiver) dans le CEJ 2010 avec des tarifs en fonction des coefficients familiaux ?

POUR	CONTRE	ABSTENTION
58	0	3

L'assemblée accepte à la majorité.

Concernant les accueils de loisirs du territoire, le Vice Président annonce que toutes les plaquettes de présentation sont téléchargeables sur le site internet de la CCQ. Deux communes doivent faire parvenir leurs documents. Il rappelle que les 4€/jour/enfant ne seront versés qu'après réception des pièces demandées et validation du dossier par lui-même.

Il fait un point sur les animations sportives dispensées par le Département sur les plateaux multisports. Deux cycles ont été mis en place sur les communes du Quesnoy et de Wargnies le Petit. Chacun a touché entre 13 et 15 jeunes pendant 6 semaines sur des activités différentes. La part financière de la CCQ est de 90 € / cycle de 6 semaines. Les obligations des communes sont la mise à disposition du terrain ainsi qu'un référent qui prend en charge les inscriptions et les certificats médicaux. Un rapport d'activité va être fait et transmis aux élus. Il les informe que les communes de Wargnies le Grand et Ghissignies vont bénéficier d'une activité dès septembre.

Les communes de Gommegnies, Villereau, Villers Pol, Le Quesnoy et la CCQ ont des activités intégrant le CEJ. En 2010 le RAM sera dans le CEJ avec un fonctionnement intercommunal. Monsieur Fréhaut informe l'assemblée que des rendez vous sont pris pour la visite d'autres structures avec le même fonctionnement afin de le mettre en place le mieux possible.

Madame Marie José Burlion, Adjointe au Maire du Quesnoy, demande la possibilité de connaître le nombre de jeunes qui part en Espagne par commune.

Monsieur Fréhaut, informe les élus du nombre de jeunes participants au séjour d'été par commune, soit au total 53 jeunes dans 20 communes.

Monsieur Monet, Adjoint au Maire de Frasnoy, demande quelle sera la part financière de la communauté pour les séjours avec la mise en place des tarifs en rapport avec les coefficients familiaux.

Monsieur Fréhaut répond que forcément la part financière de la CCQ sera inférieure à celle de maintenant.

Monsieur Brasseur donne la parole à Monsieur Cambier, Maire de Potelle, Vice-Président de la CCQ chargé de l'environnement/valorisation énergétique. Il rappelle que les maires ont été destinataires d'un courrier leur indiquant les tonnages réceptionnés et la fréquentation des déchetteries depuis le 01/01/2009. Ceux-ci sont en constante augmentation. Il ajoute que même si la population du quercitain a augmenté au dernier recensement, cela n'explique pas le phénomène.

Une commission a eu lieu le 19/05/2009 à Salesches, le compte rendu est visible sur le site de la CCQ. Il explique les différents points abordés :

- Le projet de plan local de prévention de la production des déchets ménagers et assimilés a été présenté aux délégués. Compte tenu de l'enjeu (engagement de la collectivité sur une longue durée), ceux-ci ont souhaité avoir le temps de pouvoir en discuter en conseil municipal. Le projet sera prochainement envoyé aux Maires. Sa validation en conseil communautaire est reportée en septembre. Il est obligatoire pour l'obtention de subventions de la part de l'Adème.
- Le trophée de la brique d'or 2008/2009 (qui portait sur la récupération des briques alimentaires) est clôturé. Les résultats seront connus fin juin. Un cadeau offert par la CCQ sera remis à tous les enfants des écoles participantes.
- Pour des raisons pratiques (regroupement des ateliers municipaux), Monsieur Raoult souhaite récupérer le terrain mis à la disposition pour la déchetterie du Quesnoy. Il en proposera un autre, plus grand, situé sur sa commune et s'engage à prendre en charge les coûts engendrés par le transfert. Cette opération pourrait être l'occasion de revoir les modalités d'accès (modèle de la Communauté de Communes d'Action Fourmies à l'étude).

Monsieur Laurent souhaite que l'on prenne en compte l'éloignement des communes telles que Jenlain, Bry, Eth, Wagnies-le-Grand, Wagnies-le-Petit, ... Pourquoi ne pas étudier une implantation sur une autre commune ? Il soulève également le problème des déchets verts. Une déchetterie itinérante pourrait être une solution. Il a envoyé un courrier à la CCQ à ce sujet.

Monsieur Brasseur répond que sa demande sera étudiée. Pour information une collecte de déchets verts au porte à porte, une fois par semaine d'avril à septembre, coûterait environ 450 000 €. Il rappelle qu'actuellement, il manque 100 000 € pour combler le poste « déchets ménagers ».

Il informe également les délégués de la situation précaire des bennes à déchets verts. La visite d'un délégué syndical, envoyé par un employé des déchetteries, a mis l'accent sur les mauvaises conditions de travail dans ces lieux (pas d'abri, de toilettes, ...).

- Tarification incitative : principe du pollueur/payeur avec une part fixe et une part variable. Ce système, préconisé par le Grenelle de l'Environnement, permettrait de lever les injustices de la TEOM, basée sur le foncier bâti. Le groupe Plastic Omnium (fournisseur de TEMACO, notre prestataire de bacs) propose une prestation complète à ce sujet. Une étude est en cours.

Madame Burlion, demande où en est la proposition de remplacement des bacs du Quesnoy par des sacs ?

Monsieur Brasseur répond qu'à ce jour aucun courrier n'a été envoyé à la CCQ à ce sujet.

Monsieur Raoult explique que compte tenu de l'incidence financière de cette opération (contrat de location /maintenance des bacs jusqu'en 2014), il étudie plutôt la solution de mettre en place des colonnes enterrées. Partenord habitat émet un avis favorable à ce type d'installation pour ses collectifs. Il explique également que dès la fin des travaux du centre ville, les habitants qui disposent de la place nécessaire pour rentrer leurs bacs seront vivement incités à le faire. Ce principe permettra de diminuer le nombre de bacs laissé dans les rues.

Monsieur Brasseur donne la parole à Monsieur Paul Raoult, Sénateur Maire du Quesnoy, Vice-Président de la CCQ rapporteur des Finances et de l'action économique. Suite à un courrier envoyé par quelques maires de la Communauté, il présente ses excuses aux délégués de la Commission des Finances pour n'avoir pas été suffisamment compris lors de la lecture du compte administratif 2008 et du budget prévisionnel 2009. Il propose de conduire en septembre une commission des finances élargie aux maires non délégués de cette dernière ainsi qu'aux délégués intéressés. Il ajoute que le budget de la CCQ n'est pas mystérieux, mais si un éclaircissement supplémentaire est nécessaire il est à la disposition des élus.

Il propose également au Président d'organiser une réunion de l'ensemble des conseils municipaux des 27 communes pour brosser un tableau général complet des activités de la CCQ.

Concernant l'action économique, Monsieur Raoult explique que des négociations relatives à l'achat des terrains pour la zone de Wagnies le Grand sont en cours avec la SAFER. Monsieur Brasseur ajoute qu'une réflexion qualitative des entreprises est à mener à partir du projet SECA. Celui-ci proposait une dizaine de lots sur la zone.

3/ Adhésion de la commune de Saint Waast la Vallée à la Communauté de Communes du Quercitain

Le Président donne lecture à l'assemblée de la délibération de Saint Waast la Vallée souhaitant adhérer à la Communauté de Communes du Quercitain.

Il explique que si le conseil communautaire vote favorablement à l'adhésion de St Waast la Vallée, chaque conseil municipal devra délibérer.

Monsieur Facon, Maire Adjoint de Villereau, fait un historique sur St Waast la Vallée et l'Ex CCVAR. Il ajoute que St Waast la Vallée n'adhère pas au Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Monsieur Tonneau, Conseiller Municipal de Frasnoy, demande au Président l'impact financier de l'adhésion de cette commune dans la CCQ ?

Le Président donne les chiffres. Si St Waast adhère les dépenses connues à ce jour s'élèvent à 53 400 € pour 51 680 € de recettes.

Monsieur Copros, Maire de Gommegnies fait à son tour un historique du plateau de Mormal.

Après débat, cette demande est mise au vote à bulletin secret.

POUR	CONTRE	NUL
35	24	2

La demande de Saint Waast la Vallée est acceptée.

Le Président va engager la procédure d'adhésion auprès des communes membres qui auront 3 mois pour se déterminer.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.